

Date de la séance

Le 6 septembre 2023

Date de convocation

Le 31 août 2023

Date de publication

Le 31 août 2023

Nombre de délégués

En exercice	34
Présents	23
Procurations	8
Excusée	1
Absents	2

**N° 2023-09-52**

**OBJET :**

**CREATION D'UN  
POSTE DE  
DIRECTEUR DES  
FINANCES ET DES  
RESSOURCES  
HUMAINES A TEMPS  
COMPLET**

Le Président certifie  
que la liste des  
délibérations a été  
publiée sur le site  
internet de la  
Communauté de  
Communes Gally-  
Mauldre

**L'an deux mille vingt-trois**

Le mercredi 6 septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Montainville, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Président de séance, conformément à l'article 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents :**

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Caroline QUINET

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE, Christelle BARDEILLE

**Procurations :**

Jean-Bernard HETZEL à Martine DELORENZI

Stéphane GOMPERTZ à Myriam BRENAC

Agnès TABARY à Adriano BALLARIN

Patrick LOISEL à Gilles STUDNIA

Katrin VARILLON à Michel DELAMAIRE

Jean Christophe SEGUIER à Olivier LEPRETRE

William FALCHETTO à Sylvie BIGAY

Christine CAILLAT à Karine DUBOIS

**Excusée** : Hajer RIVIERE

**Absents** : Damien GUIBOUT, Jean-Philippe ANTOINE

**Secrétaire de séance** : Christophe DEBUISNE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment le livre III articles L311-1 à L352-6,

**Vu** le tableau des emplois,

**CONSIDERANT** la nécessité de créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, un emploi de rédacteur (rédacteur ou rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe ou rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe) ou d'attaché territorial pour assurer les fonctions de Directeur des Finances et des Ressources Humaines,

**CONSIDERANT** que l'emploi pourra être occupé par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois par des fonctionnaires n'a pu aboutir. Le cas échéant, selon la nature de l'emploi créé, par dérogation, les emplois pourront être pourvus par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique,

**CONSIDERANT** l'avis favorable et deux avis défavorables des représentants de Maule émis par la Commission Affaires Générales et Financières et Gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes réunie le 30 août 2023,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Gilles STUDNIA, Président de séance,

Après en avoir délibéré à la majorité (9 CONTRE : Yves DEKEYREL, Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Jean-Christophe SEGUIER représenté par Olivier LEPRETRE, Caroline QUINET, William FALCHETTO représenté par Sylvie BIGAY) :

- ⇒ **DÉCIDE** d'adopter la proposition du Président,
- ⇒ **DÉCIDE** de créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, un poste de rédacteur (rédacteur ou rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe ou rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe) ou d'attaché territorial à temps complet pour occuper les fonctions de Directeur des Finances et des Ressources Humaines,
- ⇒ **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget communautaire.

Le Président  
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le ..07.../09.../2023
- Document rendu exécutoire le ..07.../09.../2023